



**DÉLIBÉRATION N° 26/09 DE L'AUE
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2026**

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, le Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) s'est réuni au siège de l'AUE, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques CICCOLINI, Jean-Charles GIABICONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI, Marie-Anne PIERI, Stefanu VENTURINI

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Petru Antone FILIPPI à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Ghjuvan' Santu Le MAO à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Julien PAOLINI
M. Georges MELA à Mme Marie-Anne PIERI

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Charles MARTINELLI, Charles VOGLIMACCI

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur Eric JALON, préfet de Corse
Monsieur Gilles SIMEONI, président du Conseil Exécutif de Corse

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et Directeur Délégué à l'Énergie
Monsieur Ange NICOLAI, Directeur adjoint sécurisation et tutelle

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2010, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2012, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,
- VU** la Délibération n°25/188 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2025 prenant acte du Document d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026,
- VU** la Délibération n°25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la Délibération n°25/40 du Conseil d'Administration de l'AUE du 4 décembre 2025, prenant acte du Document d'Orientation budgétaire pour l'exercice 2026.
- SUR** rapport de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (17) : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques CICCOLINI, Petru Antone FILIPPI, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan' Santu Le MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI, Marie-Anne PIERI, Stefanu VENTURINI

ARTICLE PREMIER :

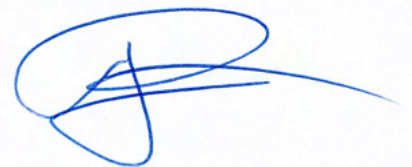
ADOpte le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 02 03 2026 annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 22 juin 2026

Le Président,
Julien PAOLINI





CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 2 DI MARZU DI U 2026
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) s'est réuni au siège de l'AUE, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean ALFONSI à Mme Vannina MALLARONI
M. Petru Antone FILIPPI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Lisa FRANCISCI à M. Jean-Paul PANZANI
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Ghjuvan' Santu Le MAO à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Julien PAOLINI
M. Hervé VALDRIGHI à M. Antoine PERALDI

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Jacques CICCOLINI, Joseph GALLETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Jacques LUCCHINI, Jean-Charles MARTINELLI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Stefanu VENTURINI, Charles VOGLIMACCI

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur Eric JALON, préfet de Corse
Monsieur Gilles SIMEONI, président du Conseil Exécutif de Corse

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Marylin BUJOLI, Directrice des affaires juridiques et de la sécurisation de l'action publique
Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et Directeur Délégué à l'Énergie
Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse

Pour l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse :

Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et directeur délégué à l'Energie,
Monsieur Cyrille GAURIT, Comptable, département fonctionnement,
Monsieur Thomas LANIESSE, Chef du pôle Centre de connaissance,
Madame Valérie PERONI, Cheffe du pôle finances,
Monsieur Serge SEVET, Directeur délégué adjoint au contrôle administratif et juridique

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 décembre 2025

FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX

- 1- Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026
- 2- Adoption du Budget Primitif relatif à l'exercice 2026
- 3- Autorisation donnée au Directeur de modifier la délibération n° 25/32 relative au marché d'acquisition, de livraison et d'installation de mobilier de bureau et accessoires
- 4- Autorisation donnée au Directeur de l'AUE de signer une convention de mise à disposition avec la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) dans le cadre de l'accord-cadre relatif à des « prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage de projets informatiques »

OBSERVATION-FONCIER-URBANISME-ENERGIE

- 5 Autorisation donnée au Directeur de signer la convention de partenariat relative à une étude sur la typologie des communes de Corse

COMMUNICATION

- 6 Organisation de la neuvième édition du concours régional TROPH'nergies

ENERGIE

- 7 Rapport d'information : « Bilan de clôture du PO FEDER CORSE 2014-2020 »

QUESTIONS DIVERSES

Le Directeur procède à l'appel des membres et confirme au Président que le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir. Le Président ouvre alors la séance à 10h10.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 décembre 2025

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 4 décembre 2025 est soumis à approbation. Aucune remarque n'est formulée par les administrateurs, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1-Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au Budget Primitif 2026

Le rapport est présenté par Mme Peroni.

L'AUE souhaitait initialement voter le Compte Financier Unique (CFU) avant le Budget Primitif 2026 afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2025. Un problème technique sur l'applicatif de transmission des fichiers ordonnateurs a rendu cet exercice impossible.

Sans remarques, le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 2-Adoption du Budget Primitif relatif à l'exercice 2026

La première partie du rapport est présentée par Monsieur le Directeur, qui en expose les principaux éléments et en rappelle les grandes orientations. Il apporte plusieurs précisions permettant d'éclairer les membres du Conseil d'administration sur la situation générale et les données essentielles figurant dans le document.

Mme Peroni poursuit la présentation en abordant la partie consacrée à la reprise anticipée des résultats. Elle en précise les modalités ainsi que les incidences sur l'équilibre global des comptes.

M. le Directeur apporte ensuite des compléments concernant la comptabilité analytique mise en place, en rappelant les objectifs poursuivis par cet outil, notamment l'amélioration de la lisibilité des coûts et une analyse plus précise des différentes activités de l'agence.

M. Gaurit présente ensuite en détails la partie relative aux recettes et dépenses relatives aux activités commerciales.

Mme Peroni présente ensuite l'activité publique.

M. le Directeur complète cette présentation en apportant des éclairages sur la structure des recettes et des dépenses, ainsi que sur leur évolution respective et leur répartition. Il met en évidence un effet de ciseaux entre la progression des charges de personnel et la diminution de la dotation versée par la Collectivité de Corse, situation qui appellera un pilotage budgétaire particulièrement rigoureux à l'horizon 2027. Il souligne par ailleurs la dynamique positive des activités commerciales.

Le rapport est soumis au vote est adopté à l'unanimité, sans remarques.

Rapport n° 3-Autorisation donnée au Directeur de modifier la délibération n°25/32 relative au marché d'acquisition, de livraison et d'installation de mobilier de bureau et accessoires

Présentation du rapport par Monsieur le Directeur.

La délibération n°25/32 avait autorisé le Directeur à lancer un marché d'acquisition, de livraison et d'installation de mobilier de bureau et accessoires. Il est proposé d'ajouter un lot « matériel sur recommandation médicale » (bureaux assis-debout, accessoires ergonomiques, etc.) dans la limite de 7 000 € par an, en réponse aux recommandations de la médecine du travail et à la démarche qualité de vie au travail engagée par l'Agence.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4-Autorisation donnée au Directeur de l'AUE de signer une convention de mise à disposition avec la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) dans le cadre de l'accord-cadre relatif à des « prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage de projets informatiques »

Présentation du rapport par M. Sevet.

LA CANUT permettra à l'Agence de bénéficier d'accords-cadres pour des « prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage de projets informatiques » dans un cadre sécurisé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5-Autorisation donnée au Directeur de signer la convention de partenariat relative à une étude sur la typologie des communes de Corse

Présentation du rapport par M. Laniesse.

L'AUE et l'INSEE envisagent de mener conjointement une étude visant à actualiser et à approfondir la typologie des communes de Corse. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des réflexions engagées dans le cadre du PADDUC et ont pour objectif d'en renforcer les fondements analytiques.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 6-Organisation de la neuvième édition du concours régional TROPH'Énergies

Présentation par Monsieur le Directeur, qui détaille la neuvième édition.

L'AUE organise chaque année le concours régional TROPH'Énergies, qui valorise des opérations exemplaires en matière d'économies d'énergie.

M. le Directeur expose les principales évolutions de cette édition : la réduction de l'enveloppe globale, ramenée de 47 000 € à 29 000 € en cohérence avec les contraintes budgétaires actuelles ; la suppression de la catégorie « Associations », faute d'un nombre suffisant de candidatures ; ainsi que le maintien des catégories « Particuliers », « Collectivités », « Professionnels » avec sélection et vote en ligne.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 7-Rapport d'information : « Bilan de clôture du PO FEDER CORSE 2014-2020 »

Présenté par M. Sevet, avec des précisions apportées par Monsieur le Directeur.

Ce rapport d'information présente le bilan de la gestion par l'AUE du Programme Opérationnel FEDER Corse 2014-2020 (clôture effective en 2023, avec délais supplémentaires accordés pour COVID et crise ukrainienne).

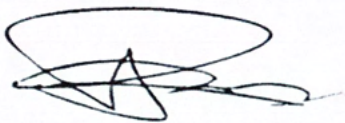
Le conseil d'administration prend acte du rapport.

Un échange approfondi s'est tenu sur la pollution lumineuse en zones agricoles, liée à des installations financées hors cadre.

M. le Directeur a souligné que l'État a supprimé la fiche CEE permettant ces installations, et a souligné que des actions conjointes seront engagées avec la DREAL et la chambre d'agriculture.

M. Président remercie l'ensemble des administrateurs, et annonce un prochain Conseil d'administration avec notamment l'examen du Compte Financier Unique 2025 le 27 avril prochain, puis lève la séance à 12h15.

Le Président de l'AUE
Julien PAOLINI



Le Directeur Général de l'AUE
Alexis MILANO

